VENTES A L'ENCAN

as. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LET DE TERRE DE VALEUR

UR LE NOUVEAU BASSIN.

avenable pour manufacture ou autre usage Chemin coquillé et débouché sur la façade via le Bassin et Lac au Golfe et chemin de fer I. C. et Mississippi Valley. trouvant précisément dans le fond et fait n des site de la plus grande valeur ayant jamais été offert comme manufacture.

Succession de Samuel Powers.

42 592—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

, le 21 novembre 1901 à midi à la Bourse des Propriétés Foncière, 311 rue Baronne.

AR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 630 rue Gravier—En vertu de conformément à un ordre de l'Honorable W. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 12 août 1901, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre (sans le premier ilet de cette ville, borné par les rues Verbilles, maintenant Agloe, et St Pierre, maintenant Broadway, l'avenue Marley, maintenant rue Pine et le débarcadère ou chemin quillé, contigu au New Orleans Navigation, étant l'ilet No 1, du vieux faubourg Marley et maintenant l'ilet No 741 de cette ville, ayant une façade sur la rue Versailles (Agloe de deux cent cinquante (250) pieds, sur cent cinquante (250) pieds sur le chemin quillé ou le débarcadère ou grand chemin, de cents (300) pieds sur la rue St Pierre (Broadway et trois cents (300) pieds sur l'avenue Marley ou rue Pine, toutes mesures ou moins.

Conditions: Une moitié ou plus comptant, la balance en un an garantie par liens du vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, toutes les clauses usuelles de sécurités.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel, notaire; un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente.

30 oct—29 27—nov 3 10 17 1s 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

724 Bienville, près la rue Broad

Contenant deux grandes chambres, grande cour, allée pour voiture et retirée de la bonne qualité.

Succession de J. G. Kogel et Catherine Kogel, consolidée.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D—No 65,596.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, le MARDI, le 12 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN, Encanteur, bureau 630 rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 23 septembre 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec les améliorations dans le Deuxième District, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Broad, White et Donaldson, désignée par la lettre T, et mesurant vingt six (26') pieds deux (2") pouces de face à la rue Bienville et une profondeur de cent trente quatre (134') pieds neuf (9") pouces et quatre (4"') lignes, entre lignes parallèles, et commençant à une distance de cent quatre vingt un (181') pieds un (1") pouce et quatre (4"') lignes de l'encoignure des rues Broad et Bienville.

Conditions—Comptant: Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Frank Zengel, avocat.

12oct—12 18 20 27—nov 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Grand Cottage DOUBLE

Et lot Contigu, 1006, 1020 et 1022 Avenue Lafayette, près Remparts.

Entouré de tous les agréments.

Succession de J. Paul Lafaye.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 49,711.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, le MARDI le 12 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. George H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, maintenant absent en congé, daté et signé le 8 octobre 1901, dans l'affaire ci dessus intitulée, la ci après décrite propriété à savoir

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant de quelque façon en dépendant, situé dans la Ville District de cette ville, dans l'ilet bornée par l'avenue Lafayette (autrefois rue des rues Musique, Remparte et St-Claude, laquelle dite portion de terre, d'après le lotissement et arpentage fait par Edgar Pilié, en date de 29 août 1895, commence à une distance de cent seize pieds, deux pouces et quatre de la rue Remparte, et mesurant trente américaine dix neuf (19') pieds et douze (12") lignes de face à l'avenue Lafayette, et huit (18') pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue St Claude de quatre vingt sept (87') pieds huit (8") pouces et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Remparte de quatre vingt un (81') pieds, cinq (5") pouces et sept (7"') lignes et est composée d'une portion la plus près de la rue St Claude du lot de terre désigné par le No Trois sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 19 janvier 1835 et annexé à un acte passé pardevant W. Lewis, ancien notaire, le 8 avril 1836.

2° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, et privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que le ci dessus, et mesurant en mesure française cinquante trois (53') pieds, un (1") pouce de face à l'avenue Lafayette, quatre vingt dix neuf (99') pieds cinq (5") pouces de profondeur sur une ligne de côté quatre vingt dix (90') dix (10") pouces de profondeur sur l'autre, cinquante (50') pieds, trois (3") pouces sur la ligne de profondeur et ayant une profondeur moyenne de quatre vingt dix (90') pieds, neuf et demi (9 1/2") pouces.

Les améliorations comprenant le joli et bien construit cottage double, contenant de chaque côté cinq extra grandes chambres, hangar et allées et est connu comme les Nos 1020 et 1022 avenue Lafayette.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit, en billets portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication garantis par liens du vendeur et hypothèque; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Jos. F. Walton, avocat.

12oct—12 13 20 27—nov 3 10 12

CHARBON.

charbon Pittsburg.
charbon Alabama.
charbon Anthracite.
oke de Gaz et Fonderie.

W. G. COYLE & CIE.,
333 RUE CARONDELET,
Union. Phone: 311 et 82.
Cour succursale: 4716 rue Magnolia.
Valence. Phone 1586.

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE OFFRE ATTRAYANTE

—DE—

PROPRIETES DE CHOIX ET DE VALEUR A L'ENCAN,

MARDI, 5 NOVEMBRE 1901.

Dans l'affaire de la succession de Conrad Unland.

No 65,364. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, 824 rue Commune—MARDI le 5 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne entre Gravier et Union et les plans démontrent tous les détails et dimensions, conformément à un jugement de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, et rendu le 27 septembre 1901 et signé le 2 octobre 1901, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, ordonnant à W. H. Fitzpatrick encanteur, d'annoncer et vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, alors et là assemblée les propriétés ci-après décrites à savoir:

(1) Un certain ilet de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, divisé en 27 lots d'après le plan annexé fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 8 juillet 1901, ledit ilet étant borné par l'avenue Washington, les rues Upperline, Roman et Derbigny, lesdits lots étant numérotés de 1 à 27 inclusivement et mesurant comme suit:

Lot No un formant l'encoignure de l'avenue Washington et de la rue Derbigny et mesurant 33 pieds trois pouces et six lignes de face à l'avenue Washington, la même largeur dans le fond, sur cent trente pieds de profondeur et face à la rue Roman et mesurant 33' 3" 7"' de face à l'avenue Washington, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Roman de 130 pieds. Lots Nos 10, 11, 12 et 13 mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue Roman, la même largeur dans le fond, sur une profondeur entre lignes parallèles de 126' 3" 7"'. Lot No 14 formant l'encoignure des rues Roman et Upperline et mesurant 33' 10" 2"' de face à la rue Upperline et à une largeur dans le fond de 33' 3" 7"' et à une profondeur et façade sur la rue Roman de 123' 11" 7"' et à une profondeur de 129' 10" 2"' sur la ligne se divisant du lot No 15. Les numéros 15 mesurant 30' 5" 3" de face à la rue Upperline, 30' de largeur dans le fond, sur une profondeur de 129' 10" 2"' sur la ligne se divisant du lot No 14, et 125 pieds 1' 5"' sur la ligne se divisant du lot No 16. Les Numéros 16 mesurant 30' 5" 3" de face sur la rue Upperline, 30' de largeur dans le fond, par une profondeur de 140' 5" sur la ligne se divisant du lot No 16 et 145' 8" 3" sur la ligne se divisant du lot No 18. Les No 18 mesurant 30' 5" 3" de face sur la rue Upperline, trente pieds de largeur dans le fond, par une profondeur sur la ligne se divisant du lot numéro 17 de 145' 8" 3"', et sur la ligne se divisant du lot numéro 19 de 150' 11" 6"'. Les numéro 19 mesurant 30' 5" 3"' de face sur la rue Upperline, 30' de largeur dans le fond, par 118' 11" 6"' sur la ligne se divisant du lot numéro 18, et une profondeur de 124' 3' 1"' sur la ligne se divisant du lot numéro 20. Les numéro 20 mesurant 30' 5" 3"' de face sur la rue Upperline, 30' de largeur dans le fond, par une profondeur de 124' 3" 1"' sur la ligne se divisant du lot numéro 19, et 129' 6" 4"' sur la ligne se divisant du lot No 21. et les numéro 21 mesurant 30' 5" 3"' de face à la rue Upperline, trente pieds dans le fond, par une profondeur de 129' 6" 4"' sur la ligne se divisant du lot numéro 20, et une profondeur de 134' 9" 7"' sur la ligne se divisant du lot numéro 22. Et lot numéro 22 ferme l'encoignure des rues Upperline et Derbigny et mesurant 33' 10" 2"' de face à la rue Upperline, 33' 3" 6" de largeur dans le fond, et une profondeur de 134' 9" 7"' sur la ligne se divisant du lot Numéro 21, et une profondeur et façade sur la rue Derbigny de 140' 5" 1". Lots Numéros 23, 24, 25, 26 et 27 mesurant chacun trente deux pieds de face sur la rue Derbigny, et une largeur dans le fond de trente deux pieds, et lot Numéro 23 a une profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Upperline et la divisant du fond des lots Numéros 22, 21, 20 et 19 de 123' 3" 6"', et la même profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot Numéro 24, et lots Numéros 24, 25, 26 et 27 ont chacun une profondeur entre lignes parallèles de 138' 3" 6"'.

(2) Un certain lot de terre avec améliorations, situé dans le Quatrième District, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Josephine, St Robertson et Jackson, désigné par la lettre A sur l'annex d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 8 juillet 1901, et mesurant 32' 2" 1"' de face à la rue Magnolia sur 100 pieds, formant l'encoignure des rues Josephine et Magnolia. Les améliorations consistent d'un cottage double connu comme Nos 2100-2102 rue Magnolia, contenant quatre chambres de chaque côté.

(3) Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le district et ilet que la propriété deuxièmement décrite, laquelle est contigue et désignée par la lettre B et mesurant 32 pieds et 4 lignes de face à la rue Magnolia, la même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme les Nos 2104 et 2106 rue Magnolia, contenant quatre chambres de chaque côté.

(4). Un certain lot de terre, avec améliorations situé dans le même ilet et district que les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites et désigné par la lettre "C" sur ledit arpentage et mesurant 50' 9" 3"' de face à la rue Magnolia, la même largeur dans le fond, par une profondeur entre lignes parallèles de 100'.

Les améliorations consistent en une écurie.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a à un an ou en deux ans de crédit représenté par billets de l'acquéreur portant 8 pour cent par an d'intérêt et garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et payer pour l'acte de vente incluant tous les timbres du revenu pardevant Frederick Zengel, notaire.

Horace E Upton, John R. Upton, avocats des plaignants, bureau 321 rue Carondelet.

Frank Zengel, avocat du défendeur, bureau 627 rue Gravier.

5 oct—5 6 13 20 27—nov 3 4 5

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de T. J. Callaghan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 66 080—Division C. — Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu T. J. Callaghan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,
THOMAS CONNELL, Greffier.
Cunningham & Cunningham, avocats.
24 oct—24 28—nov 2

Succession de Mlle Eugénie M. Decuir

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 66,043—Division A—Attendu que Eugène Decuir a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mlle Eugénie Decuir, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour,
THOMAS CONNELL, Greffier.
Henry Chiapella, avocat de la succession.
22oct—22 26 31

VENTES A L'ENCAN.

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Belle Propriété Cottage, No 1632 Rue Dupré, près de la Station des Chars Orléans.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 732 rue Commune, JEUDI, le 31 octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé. Dossier No 65,161, dans l'affaire de la succession de Mme Corinne Maserat, absent, à l'enchère publique, il sera vendu:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville borné par l'ilet Dupré, Orange, White et Lapeyrouse, mesurant 28 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Dupré, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage désigné par le numéro 1632 rue Dupré.

Termes et Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer en plus les taxes de 1901 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22sept — 22 29 — oct 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

2649 et 2651 rue Gravier près de l'avenue Tulane.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 732 rue Commune—le JEUDI 31 octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E maintenant absent en congé, dossier No 65,527, dans l'affaire de la succession de George Hubert Waterman, à l'enchère publique, il sera vendu:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Tulane, les rues Broad, Gravier et Dorgenois, désigné comme lot No 26, et mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds, 3 pouces et 7 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme Nos 2649 et 2651 rue Gravier.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de 1 et 2 ans portant 8 pour cent d'intérêt et avec toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant les taxes de 1901 en plus et en dessus du prix de son enchère et devant faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

29 sept—29 oct 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Placement attrayant

Centralement situé, Angle des rues Julie et Baronne, Jeudi, 31 octobre 1901.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur Bureau, 732 rue Commune, JEUDI, le 31 octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, près Gravier, en vertu de et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dossier No 64,772, jugement rendu le 29 août et signé le 4 octobre 1901 dans l'affaire de la succession de Marie Julie Françoise, Alexandrine Gernier, veuve de Pierre Serbe, pour un partage, à l'enchère publique, il sera vendu:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Bourgogne et Dauphine, étant l'ilet désigné par le No municipal 209 borné comme susmentionné; ledit morceau ou portion de terre est désigné par le numéro vingt et un et mesurant trente et un pieds onze pouces de face sur la rue Mandeville par une première profondeur sur le côté vers la rue Dauphine, de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes, de la mesurant à un angle droit dix pieds sept pouces et sept lignes, de là une seconde profondeur de quatre vingt dix pieds onze pouces et sept lignes, et a une profondeur sur l'autre ligne de côté de cent cinquante quatre pieds onze pouces et deux lignes et une largeur dans le fond de vingt et un pieds trois pouces et six lignes, étant composé de dix pieds sept pouces et sept lignes dans le fond du lot No 190, de vingt et un pieds trois pouces et six lignes, plus près de la rue Dauphine du lot No 201, le tout d'après un plan de Edgar Pilié, voyer, daté le 8 mai 1893, et annexé à un acte pardevant George M. Barnett, notaire, le 29 mars 1893, lequel dit morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, connues par les Nos municipaux 814-818 rue Mandeville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans, représentée par des billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt avec rétention de lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité et pour tels autres ordres qui pourraient être requis dans le local. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et de l'Etat de 1901. L'acte de vente devant être passé pardevant Jas J. Wolfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey et Benedict, avocats.
19 oct—19 26—nov. 2 9 16 17 19

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Emory E. Norton.

No 64 262—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—Le LUNDI, 4 novembre 1901, à 11 heures A. M., sur les lieux 1431 rue Canal près de la rue Marais, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 21 octobre 1901, par l'Hon. juge W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un lot de meubles de maison, pour l'inventaire s'adresser au Bureau des Encanteurs.

Conditions—Comptant.

22 oct—22 27 — nov 3 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Choix de la rue Canal.

SUCCESSION DE EMORY E. NORTON.

No 64,262—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D.
Voir les plans à la Bourse.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur, JEUDI, le 14 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de deux ordres de vente signés par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D datés le 24 juillet 1901 et 2 septembre 1901 respectivement, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.

Six certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Donaue, Marais et Trémé et contigus les uns aux autres avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies servitudes et dépendances y appartenant, désignés par les lettres A, B, C, D, E et F, sur un devis dressé par R. G De L'Isle, voyer, le 29 juillet 1901, et homologué par la Cour le 21 août 1901 et enregistré et mesurant comme suit, à savoir:

Lot A mesurant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 99 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Donaue et sur la ligne du côté opposé vers la rue du Canal il mesure 43 pieds de profondeur, delà à angle droit sur une ligne parallèle à la rue Marais il mesure 16 pieds 3 pouces; delà à angle droit sur une ligne courant vers la rue Trémé et parallèle à la rue Lesseps. Il mesure 56 pieds 5 pouces et 4 lignes; de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Donaue et parallèle à la rue Marais, il mesure 12 pieds 3 pouces formant ainsi la ligne du fond du dit lot A.

Les améliorations sont connues comme le No 114 rue Marais et comprenant une splendide résidence en briques à 3 étages et contenant comme suit: Vestibule et deux chambres à chaque étages, avec galerie sur la façade au deuxième; la bâtisse du fond contenant cuisine, office, etc. La maison a une allée, citerne, etc., cour et banquette pavée en briques.

Lot B mesurant 40 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue du Canal, la même largeur dans le fond sur 85 pieds 6 pouces de profondeur et façade à la rue Marais et 85 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de côté opposée le séparant du lot C. Les améliorations sont connues comme les Nos 1429 et 1433 du Canal et comprennent une jolie, substantiel et propriété magnée double en bois couverte en ardoises, avec mansarde, et contenant de chaque côté 3 grandes chambres et 3 chambres et galerie dans la mansarde; aussi une bâtisse en bois à deux étages contenant une chambre à chaque étage.

Le lot C mesurant 29 pieds 5 pouces de face sur la rue du Canal sur une profondeur de 85 pieds 6 pouces sur la ligne de côté vers la rue Marais; de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Trémé et parallèle à la rue Canal et mesurant 2 pieds, 4 pouces et 4 lignes; de là à angle droit sur une ligne parallèle à la rue Marais il mesure 16 pieds 3 pouces; de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Trémé et parallèle à la rue Canal, il mesure 27 pieds 4 lignes, ainsi formant la ligne du fond du lot C et sur la ligne de côté opposée vers la rue Trémé, il mesure en profondeur 101 pieds 9 pouces.

Lot D mesurant 29 pieds 5 pouces de face à la rue Canal, la même largeur dans le fond, sur 101 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles le séparant des lots C et E respectivement; le lot a une petite écurie dans le fond.

Lot E mesurant 24 pieds 3 pouces et 8 lignes de face sur la rue Canal sur une profondeur de 114 pieds sur la ligne de côté vers la rue Marais et sur l'autre ligne du côté opposé vers la rue Trémé mesurant 90 pieds 3 pouces de profondeur, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Marais et parallèle à la rue Canal 14 pieds; de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Donaue et parallèle à la rue Marais 23 pieds 9 pouces; de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Marais et parallèle à la rue Canal mesurant 20 pieds 3 pouces 8 lignes ainsi formant la ligne du fond dudit lot E.

Les améliorations sont connues comme No 1421 rue Canal, et comprennent la jolie et substantielle résidence en briques à trois étages contenant au rez de chaussée large vestibule, grand salons doubles avec mantaux de cheminées en marbre et installations, etc. Ainsi office, galerie dans le fond, salle-à-manger, cuisine, chambre-à-bain, escalier dans le fond, etc. Le premier et second étages contenant 11 chambres, cabinets, vestibule, galeries, chambre de bain, etc. Toute la maison est en bon ordre et est bien finie et tapissée.

Lot F mesurant 31 pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de 114 pieds sur la ligne de côté vers la rue Trémé, et sur la ligne du côté opposé vers la rue Marais mesurant 90 pieds 3 pouces de profondeur, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Marais et parallèle à la rue Canal mesurant 14 pieds, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Donaue et parallèle à la rue Marais mesurant 23 pieds 9 pouces, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Trémé et parallèle à la rue Canal mesurant 43 pieds, ainsi formant la ligne du fond du dit lot F.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de 1, 2 et 3 ans, représenté par billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garanti par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénation, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès, le transfert des polices d'assurances aux porteurs des billets hypothécaires l'acquéreur assumant les taxes d'Etat de 1901 en dessus et en plus de son enchère, payant pour les timbres du revenu intérieur des E. U., sur les actes de vente et devant faire un dépôt de 10 p ur cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. G. Fermente, notaire, aux frais des acquéreurs.

Henri Chiapel'a, avocat.

6 oct—6 13 20 27—nov 3 10 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON DOUBLE

A DEUX ETAGES, DE CHOIX ET BIEN SITUEE,

Nos 1533 et 1535 rue Félicité, entre l'avenue St Charles et la rue Prytania.

Succession de Ferdinand Marks.

No 65,207 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — JEUDI, le 14 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 7 octobre 1901, par l'Hon. W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, y appartenant ou de quelque sorte y dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin Félicité, la rue Ursuin, l'avenue St Charles, les rues Polymnie et Prytanée et connus comme lots Nos 4, 5 et 6 et partie du lot No 3 sur un plan dressé par Pilié et Depouilly, architectes, daté le 1er janvier 1866, un devis duquel est annexé à un acte passé pardevant T. S. Starck, ancien notaire le 20 juin 1866 ladite portion de terre mesure 66 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Ursuin et 35 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Félicité, faisant une façade totale de 96 pieds 6 pouces 3 lignes sur une largeur dans le fond de 95 pieds 8 pouces 4 lignes et a une profondeur de 159 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Prytanée et 151 pieds 8 pouces 6 lignes sur la côté le plus près de la rue St Charles et il est borné par une allée commune.

Les améliorations comprennent une jolie et

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

solide résidence double en bois à deux étages et mansarde, couverte en ardoises, et retirée de la banquette et contenant de chaque côté grande galerie sur le devant, grands vestibules, vastes salons doubles, salle à manger, office, salle à déjeuner, cuisine, escaliers dans le fond, hangar, citerne, etc, et ayant sur un côté une grande cour avec écurie et passage pour voitures. Le premier étage contenant de chaque côté galerie sur le devant, vestibule, cinq chambres à coucher, chambre à bain, galerie dans le fond. Le mansarde contenant de chaque côté deux chambres bien finies. La maison est bien finie partout. Toutes les chambres sont tapissées. Cour et banquette pavées. La maison est en bon ordre; 1523 se loue $41 60 par mois, et 1535 se loue pour $35 00 par mois.

Conditions—1/3 ou plus comptant, la balance à un et deux ans ou à un an le tout à l'option des acquéreurs, la portion à crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement et garantis par lien et privilèges du vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être passé pardevant Robert Legler, notaire, aux frais des acquéreurs, incluant les timbres du revenu, et l'acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat.

Diskelspiel & Hart, avocats.

18 oct—18 20 27—nov 3 10 14

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN DES PLUS BEAUX ILETS DE TERRE

Dans le Sixième District,

Magnifiquement embelli avec arbres fruitiers et arbres d'ombrage.

Magasins, Arabella, Constance et l'avenue Nashville.

Devant être vendu subdivisé en lots offrant une chance rare à tous genres d'acheteurs.

—SUCCESSION DE—
MME CAROLINE HOFFMAN.

No 65,555—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau No 138 rue Broadset.

JEUDI, le 31 octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 27 septembre 1901, de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour sus-mentionnée, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Le bel ilet de terre élevé, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Magnains, Arabella, Constance et l'avenue Nashville, devant être vendu subdivisé en vingt lots d'après un plan de D. M. Brennan, déposé voyer de ville, daté le 3 septembre 1901, désigné par les No 1 à 20 inclusivement et décrits comme suit:

Lots Nos 1, 2 et 3 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Nashville par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Nashville et de la rue Constance. Lots Nos 4 et 5 sont contigus et mesurent chacun 52 pieds 8 pouces de face à l'avenue Nashville sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un grand cottage en bois à un étage avec mansarde avec arrangement en briques, contenant galeries, vestibules, 10 chambres, citerne, etc.

Lot No 6 mesurant 29 pieds 6 pouces de face sur l'avenue Nashville, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos 7 et 8 mesurant chacun 30 pieds de face sur l'avenue Nashville, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 10 formant l'encoignure de l'avenue Nashville et de la rue Magnains.

Lots Nos de 11 à 20 inclusivement comprennent six lots de terre, mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Arabella par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 11 formant l'encoignure des rues Arabella et Magnains. Lot No 20 formant l'encoignure des rues Arabella et Constance.

Ceux-ci sont les meilleurs terrains dans le district, à proximité de tous les avantages. Cette vente offre à tous les placeurs une chance pour placement profitable, soit pour demeure ou comme spéculation. Une telle chance ne devrait pas être négligée.

Conditions: Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèques et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, 10 pour comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant A. H. Browne, notaire aux frais des acquéreurs.

R. H. BROWNE,
Avocat.

29 sept—29—oct 6 13 20 27 31

Sancho & Dupont.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendides sites pour bâtir et cottage à six chambres,

Dans le Troisième District, vis-à-vis le Dry Dock des Etats Unis.

Succession de Mme Mary Newman, femme de Peter Donald—No 65,635—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SANCHO & DUPONT—Auguste Huard, Encanteur. Bureau, 516 rue Magazine—Il sera vendu à l'enchère publique, VENDREDI, le 22 novembre 1901, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido, dans cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de vente pour payer des dettes, rendu dans l'affaire ci-dessus, daté le 16 octobre 1901, et signé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, la ci après décrite propriété à savoir:

Cinq lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Peters, les rues projetées Deslondes et Chartres, et la ligne de la propriété de la Congrégation de la Sainte Croix, désignés par les lettres A, B, C, D, et E sur un devis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 27 décembre 1894 et annexé à un acte d'achat en ceci ci-après mentionné, les dits lots sont contigus et mesurant chacun 27', 2" 7"' de face à la rue Peters, la même largeur dans le fond par les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot A formant l'encoignure de la rue Peters et de la rue projetée Deslondes, et a une profondeur et façade sur lad